Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 160f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Situation au Bélarus

Déclaration de Mihai Razvan Ungureanu, ministre des Affaires étrangères de Roumanie, Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 21.03.2006 - Mihai Razvan Ungureanu, Président en exercice du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, a fait aujourd'hui la déclaration suivante :

« Malheureusement, une fois de plus, le peuple du Bélarus n'a pas eu la possibilité d'exprimer ses options politiques dans un cadre électoral transparent et libre lors des élections présidentielles qui se sont déroulées dimanche. Comme la Mission du BIDDH d'observation des élections l'a conclu dans une déclaration préliminaire, ces élections ont été entachées par l'utilisation arbitraire des pouvoirs de l'Etat et des restrictions aux droits fondamentaux.

Il est donc difficile d'évaluer à l'heure actuelle l'exactitude des résultats de l'élection. Dans ces circonstances, la décision de l'opposition de manifester pacifiquement est parfaitement légitime. En tant que Président du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, j'appelle les autorités du Bélarus à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout acte de violence à l'encontre des manifestants. Toute autre attitude ne pourrait que renforcer leur isolement de la communauté internationale.

Préoccupé également par le sort des personnes arrêtées arbitrairement avant et après les élections, j'exhorte les autorités à relâcher ces personnes, à abroger la législation qui restreint les droits et libertés fondamentales et à entreprendre des réformes démocratiques dans l'intérêt du peuple du Bélarus. Nous attendons également du gouvernement de Minsk qu'il fasse le nécessaire pour améliorer le dialogue avec les organisations internationales, en particulier avec le Conseil de l'Europe. »

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.